

Paris, le 06/02/2015

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Madame la Directrice de la législation fiscale  
Mesdames et Messieurs les Chefs de service  
Mesdames et Messieurs les Sous-Directeurs  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de projet  
Experts de haut niveau, Chefs de bureau  
et Chargés de mission  
Mesdames et Messieurs  
les Délégués du Directeur Général  
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux,  
départementaux et locaux des Finances publiques  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services à  
compétence nationale ou spécialisés

Circulaire   
Instruction   
Note de service

**Objet** : mouvements sur les postes comptables de catégorie C1 (2<sup>ème</sup> semestre 2015).

**Service(s) concerné(s)** : services des ressources humaines (directions départementales et régionales des finances publiques, délégations interrégionales, bureaux et missions de l'administration centrale, directions et services à compétence nationale ou spéciale)

**Calendrier** :

Nature des opérations	Périodes
Dépôt des candidatures	23 février 2015 (inclus)
Publication du projet de mouvement	23 mars 2015
CAP	25 et 26 mars 2015

**Résumé** :

La présente note de service expose les modalités d'organisation des prochains mouvements sur les postes comptables de catégorie C1.

Cette campagne vise à pourvoir les vacances ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

Un guide pratique détaille les modalités de participation à cette campagne de mouvement. Le chemin d'accès à ce guide est le suivant : ULYSSE cadres /Evoluer dans sa carrière/Carrière/Postes comptables de catégories C1, C2, C3 et emplois administratifs d'IDIV.

La liste des vacances d'emploi sera diffusée la semaine prochaine. Les directions locales devront dès réception de cette annexe vérifier les vacances d'emplois les concernant. Toute erreur ou omission éventuelle est à signaler au pôle SUP2 du bureau RH-1B dans les meilleurs délais.

Les cadres souhaitant participer au mouvement C1 2015-2 devront remplir leurs demandes, au moyen du seul outil « TAMPICO web », avant le 24 février 2015. Le lien permettant de se connecter à cette nouvelle application sera activé la semaine prochaine (dans l'attente, il n'est pas possible de compléter son formulaire de vœux).

En complément du guide précédemment évoqué, les listes d'ancienneté actualisées depuis la précédente campagne sont également diffusées sur ULYSSE Cadres.

➤ **Principales évolutions des règles de gestion par rapport au précédent mouvement :**

L'attention des cadres est appelée sur les évolutions suivantes :

- Mise en place d'un **dispositif graduel de pénalisation** en cas de renonciation à un vœu à compter du 5<sup>ème</sup> jour précédant la publication du projet.
- Extension des possibilités de promotion des **cadres CH** à l'ensemble des familles de postes comptables.
- Evolution des **règles de gestion applicables aux comptables concernés par des opérations de fusion** (extension au profit du responsable du poste absorbant du droit au maintien prévu en cas de reclassement ).
- Mise en place d'une priorité pour les demandes de **promotion sur place** écartées au titre du quota dans le précédent mouvement.

Ces évolutions sont détaillées dans le guide du mouvement C1.

➤ **Principales nouveautés concernant la rédaction des demandes de vœux :**

- Pour les **cadres du réseau DGFIP**, les demandes devront être rédigées en ligne exclusivement dans l'application TAMPICO web. Pour ce faire, les cadres devront cliquer sur le lien figurant dans le guide utilisateur afin de vérifier les données pré-inscrites (données AGORA), les compléter avant de saisir leurs desiderata et signer la demande en cliquant sur « validation de votre demande ».

Le guide de l'application sera diffusée la semaine prochaine.

L'attention est appelée sur le caractère irréversible de la validation de la demande dans l'outil. En effet, une fois cette dernière validée, il n'est plus possible de la modifier par le biais de l'application web. Il est donc fortement recommandé aux cadres de s'accorder le temps de réflexion nécessaire avant de valider définitivement leurs demandes étant rappelé que jusqu'à la date limite fixée au 23 février, le cadre peut – avant l'étape de validation définitive – conserver et modifier sa demande.

Ces demandes pourront être réalisées jusqu'au **23 février 2015** inclus. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne pourra être formulée et donc prise en compte.

- Pour les **cadres en mobilité et en agences comptables** qui ne pourraient se connecter à l'intranet de la DGFIP et utiliser en conséquence le formulaire web, les candidatures pourront être adressées au bureau RH-1B (pôle SUP2) par l'intermédiaire d'un formulaire au format calc ou excel. Ce formulaire sera adressé aux cadres concernés par le pôle « mobilité- agents comptables » du bureau RH-1B.

-Le nouvel outil de collecte des vœux emporte toute une série de liens logiques ne permettant pas aux cadres de solliciter un poste lorsqu'ils ne remplissent pas les conditions statutaires d'accès à la catégorie d'emploi comptable concernée (seuls sont visibles dans l'outil les postes accessibles).

La publication du mouvement définitif aura lieu après la réunion des CAP compétentes des 25 et 26 mars 2015.

La Sous-Directrice  
de l'encadrement et des relations sociales

SIGNE

Dominique GONTARD

➤ **Toutes informations relatives aux dispositions contenues dans le guide pourront être obtenues auprès du bureau RH-1B (pôle SUP2) :**

**- En cas de questions portant sur l'application des règles statutaires et de gestion :**

Emmanuel LEDE, AFIPA, chef du pôle SUP 2

Tél : 01-53-18-02-62

Courriel : [emmanuel.lede@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:emmanuel.lede@dgfip.finances.gouv.fr)

Christine DAUGNEAU, IDIV classe normale, adjointe

Tél : 01-53-18-38-95

Courriel : [christine.daugneau@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christine.daugneau@dgfip.finances.gouv.fr)

Claude CASSAGNES, IDIV classe normale, adjointe

Tél : 01-53-18-30-39

Courriel : [claudc.cassagnes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claudc.cassagnes@dgfip.finances.gouv.fr)

**- En cas de difficultés techniques de complètement des formulaires web :**

Arnaud MILIN, inspecteur des Finances publiques

Tél : 01-53-18-02-66

Courriel : [arnaud.milin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:arnaud.milin@dgfip.finances.gouv.fr)

Franck DE SOUSA, contrôleur des Finances publiques

Tél : 01-53-18-02-44

Courriel : [franck.de-sousa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:franck.de-sousa@dgfip.finances.gouv.fr)

➤ **Liste des annexes (diffusion ultérieure)**

Annexe 1 : Liste des vacances initiales (certaines et éventuelles)

Annexe 2 : Le référentiel des postes C1

Annexe 3 : Mode d'emploi des formulaires Web.